

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 mars 2018
Séance n° 2018 – 02

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille dix-huit le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Karine Norris-Ollivier, Chantale Corbeau, Janine Penguen, Angélique Restoux, Odile Noël, Sylvie Troude, Chantal Adam

Messieurs Raymond Dupuy, Jean-Pierre Bouaissier, Laurent Buscaylet, Dieter Frieling, Serge Auffret, Henri Ruellan, Daniel Brindejonc, Michel Roger

Absents excusés : Madame Monique Le Gall donne pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Louis Bienfait donne pouvoir à Monsieur Raymond Dupuy

Absent : Monsieur Stéphane Loyant

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire

Date de convocation : 6 mars 2018

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu n°2018-01 du 12 février 2018
- Budget 2018 : Vote des Subventions aux Associations
 - : Ecoles, fournitures scolaires, voyages transports – Attributions
 - : Participation aux divers organismes et CCAS
 - : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
- Zone d'activité de la Gare – Bâtiment technique municipal – Cession à l'entreprise EURL ROUPIE Cédric – Approbation
- Bien communal – 10 Rue de St Malo – Location à compter du 9 février 2018 – Approbation
- Restauration scolaire – Tarification – Modification rentrée scolaire 2018/2019
- Espace jeunes de la cerisaie – Tarification – Modification au 1^{er} janvier 2019
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification n°3 - Information

Ouverture de la séance à

Approbation du compte rendu n°2018-01 du 12 février 2018

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal

Délibération n° 2018-02-001

| |
|--|
| Objet : Budget 2018 - Vote des Subventions aux Associations |
|--|

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances a étudié les demandes de subventions ainsi que les bilans et états des comptes présentés par les associations.

Il est proposé de retenir le principe directeur du maintien des montants des subventions versées en 2017, sauf élément spécifique.

Monsieur Le Maire précise par ailleurs qu'il va soumettre au conseil municipal les propositions d'attribution de subventions association par association.

Ainsi, en votant chaque subvention une par une, chaque conseiller municipal pourra se déterminer en conscience, sachant que certains élus (ou membres de leur famille) siègent dans les bureaux ou équipes dirigeantes de certaines associations.

Pour chaque proposition de subvention, Monsieur Le Maire précise qu'il y aura 4 options :

- ne prend pas part au vote
- abstention
- contre
- pour

| NOM de l'ASSOCIATION | 2017 | 2018 | Ne prend pas part au vote | Votants | Abstention | Contre | Pour |
|-----------------------------------|----------------------|---------|---|---------|------------|--------|-----------|
| Acca – Sté de Chasse | 450 | 450 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| ADMR de Plerguer | 1 170 | 1 170 | Janine Penguen Jean-Louis Bienfait | 16 | 0 | 0 | 16 |
| Amicale Laïque | 540 | 540 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Anciens Combattants | 850 | | report | | | | |
| APEL | 540 | 540 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Ass Aéro Modèles Club - AMCCE | (235+165) 400 | 235 | Dieter Frieling | 17 | 0 | 0 | 17 |
| Ass I-LAND (4x4) | (1) 200 | 200 (1) | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Association Musicale des Marais | 1 000 | 500 | | 18 | 0 | 1 | 17 |
| Association des Sapeurs-Pompiers | 235 | 0 | Serge Auffret | 17 | 0 | 0 | 17 |
| Association Tennis Plerguer (ATP) | (2500 +315) 2 815 | 300 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Club des Badoliers | 1 170 | 1 170 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Comité des Fêtes | 2 250 | 2 250 | Daniel Brindejone | 17 | 0 | 0 | 17 |
| Comité de Jumelage | 2 430 | 2 430 | Sylvie Troude Jean-Louis Bienfait Jean-Luc Beaudoin | 15 | 0 | 0 | 15 |
| FC Plerguer / Roz-Landrieux | 2 430 | 2 700 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Essm Tennis de Table | 0 | 0 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Gymnastique féminine | 585 | 585 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Les Chants du Mesnil | 235 | 235 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Club de Pétanque | 235 | 235 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Ass Etrier de Plerguer | 1 380 | 1 380 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Ass la Pêche Plerguétine | 235 | 235 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Association Créations Manuelles | 120 | 120 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Ass Cyclo de l'Aventure | 235 | 0 | En sommeil | | | | |
| Plerguer Fitness | 0 | 0 | En sommeil | | | | |
| Club Moto « Mieux | 235 | 235 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |

| | | | | | | | |
|--|---------------|-------------------------------|------------------------------------|----|---|---|-----------|
| Motard que Jamais » | | | | | | | |
| Mille - Pattes | 130 | 130+170= 300 | Jean-Luc Beaudoin | 17 | 0 | 0 | 17 |
| Surya (yoga) | | 130 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Escale Darts (Fléchette) | | 0 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Banque Alimentaire de dol | 500 | 500 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| VMEH | 100 | 100 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Association Foyer logement Châteauneuf | 80 | 0 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Les Restaurants du cœur | 500 | 500 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Solidarité Paysans de Bretagne | 100 | 100 | | 18 | 0 | 0 | unanimité |
| Dintjan One Two True | | | | | | | |
| Total compte 6574 | 21 150 | 17 140 | | | | | |

(1) Document non fourni à ce jour

S'agissant de l'Association des Anciens Combattants, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal attende que la situation juridique se clarifie. Monsieur le Président Départemental de l'UNC a précisé au Maire que rien n'est encore réglé.

Monsieur Serge Auffret, qui précise être trésorier de l'association indique que des documents ont été fournis et qu'il s'agit d'un conflit de personnes qui pénalise le devoir de mémoire dû aux anciens et de respect des veuves. Il sollicite l'appel à un médiateur.

Monsieur Dieter Frieling estime que ce n'est pas au maire d'intervenir dans ce conflit.

Monsieur Henri Ruellan, indique que quel que soit le statut de l'association rien n'empêche de voter une subvention.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement il ne souhaite intervenir dans la gouvernance interne de l'association. C'est aux adhérents de décider, dans le cadre du fonctionnement démocratique propre à chaque association. Il précise par ailleurs, que lorsqu'une association adhère à un organisme national ou fédéral, il en accepte implicitement les règles (en l'occurrence de l'UNC). Si l'association des anciens combattants souhaite quitter l'UNC, c'est son droit (cela existe ailleurs).

Enfin, Monsieur le Maire ajoute que la subvention ne peut pas être votée sans éclaircissement puisque les dépenses varieront selon qu'il y aura reversement ou non au niveau départemental.

Enfin, le budget prévisionnel 2018, (Monsieur Serge Auffret indique ne pas en avoir eu connaissance) présente une disproportion anormale entre les recettes et les dépenses.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter le vote de la subvention à l'association des Anciens Combattants.

Concernant l'Association Musicale des Marais, Monsieur le Maire rappelle que la contribution de la commune fait l'objet de débat chaque année. La situation ayant évolué au fil du temps, avec notamment une interrogation sur la place de Plerguer aujourd'hui dans cette organisation.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'intervention sur le territoire de Plerguer, ce qui avait expliqué que la subvention 2017 avait été arrêtée à 1 000 €.

Un élément nouveau est intervenu, c'est la probabilité que l'association n'existe plus en 2019 sous sa forme actuelle (départ du Directeur et fusion des 2 Communautés de Communes de Dol de Bretagne et de Pleine-Fougères).

A l'issue d'une rencontre avec les responsables de l'association, un engagement a été pris pour la soutenir jusqu'au bout (d'où la proposition du maintien d'une subvention à hauteur de 500 €).

Monsieur Henri Ruellan regrette cette orientation, propose de donner plus, affirmant que le nombre d'enfants de Plerguer fréquentant l'association est en augmentation.

Madame Chantale Corbeau conteste cette affirmation, les chiffres fournis démontrent le contraire. Monsieur le Maire et Madame Chantale Corbeau ajoutent que le siège social a été délocalisé et n'est donc plus à Plerguer.

Pour la subvention du Club FC Plerguer – Roz-Landrieux, il est proposé d'augmenter sensiblement la subvention (2 700 €) pour tenir compte de l'évolution importante des effectifs de l'école de football. A la demande de Madame Chantal Adam, il est précisé que la Commune de Roz-Landrieux continue bien à verser une subvention (de l'ordre de 1 700 €) et que le club compte 130 licenciés (dont une quarantaine de seniors).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

- adopte les propositions ci-dessus pour l'année 2018
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2018
- dit que le versement de la subvention attribuée aux associations devra se faire sur présentation des documents demandés
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2018-02-002

Objet : Budget 2018 – Ecoles : fournitures scolaires, voyages, transports - Attributions

Après étude par la commission finances, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les propositions suivantes, afin d'élaborer le budget primitif 2018 et que le vote se fera école par école.

Ecole publique : Fournitures scolaires :

| 2018 |
|---|
| collectives : 10 € par enfant x 229 = 2 290 € |
| Individuelles : 40 € par enfant x 229 = 9 160 € |
| Total = 50 € x 229 enfants = 11 450 € |

Voyages, transports, activités :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| 6288 : Entrées sorties : | 1 500 € |
| 6247 : Transports scolaires : | 2 300 € |
| 62881 : Piscine entrées : | 3 000 € |
| 62471 : Transport piscine : | 700 € |
| Total : | 7 500 € |

Ecole Privée :

| 2018 : Subvention de fonctionnement =85 370.28 € |
|---|
| Maternelles : 54 enfants x 1 272.24 (54.68x1.4% + 1254.68) = 68 700.96 € |
| Primaires : 62 enfants x 268.86 (265.15x1,4%+265.15) = 16 669.32 € |
| Subvention à caractère social : 6 078.40 € |
| Fournitures scolaires individuelles : 116 enfants x 40 € = 4 640 € |
| Entrées activités : 116 enfants x 7.85 € = 910.60 € |
| Sortie scolaire : 116 enfants x 4.55 € = 527.80 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, par un vote à main levée :

- Accepte les propositions ci-dessous

| | |
|---|----------|
| Ecole publique : Fournitures scolaires : | 11 450 € |
| Entrées sorties : | 1 500 € |
| Transports scolaires : | 2 300 € |
| Piscine entrées : | 3 000 € |
| Transports piscine : | 700 € |

Par un vote à main levée : votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Ecole privée : compte 6558 « Dépenses Obligatoires » total 91 448.68 €

(Subvention de fonctionnement : 85 370.28 € Subvention à caractère social : 6 078.40 €)

Par un vote à main levée : Votants : 17 (Madame Odile Noël ne prend pas part au vote)

abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2018

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Délibération n° 2018-02-003

Objet : Budget 2018 - Participation aux divers organismes et CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision du budget 2018 il est nécessaire de valider les propositions suivantes :

Compte 657362 - CCAS : subvention 7 000 €

| 6281 Cotisations Diverses | 2018 | 6554 Contrib organismes divers | 2018 |
|----------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------|
| Ass des Maires I et V | 1 001.52 € | Sivu centre de secours | |
| Ass Maires Ruraux | 101.00 € | | |
| FDGDON 35 | 150.00 € | | |
| BRUDED | 660.05 € | | |
| Fer à Cheval | 80.00 € | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | 1 992.57 | Total | |

Compte 6281 : Cotisations Diverses arrondie à 2000 €

Compte 6554 : report lors de la prochaine réunion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- valide les propositions ci-dessus

- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2018

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir

Délibération n° 2018-02-004

Objet : Budget 2018 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

La Commune a la maîtrise de

- La taxe d'habitation
- La taxe du foncier bâti
- La taxe du foncier non bâti

Après étude par la Commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Monsieur le Maire précise que cette proposition est faite compte tenu du manque de lisibilité actuel sur le devenir des ressources fiscales dans les communes, sachant par ailleurs que le manque à gagner en TH sera compensé sur 2018 et 2019 par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- décide maintenir les taux suivants : Taux 2018
 - Taxe d'habitation : 15.10 %
 - Taxe foncier bâti : 18.93 %
 - Taxe foncier Non bâti : 47.20 %
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents

Délibération n°2018-02-005

Objet : Zone d'activités de la Gare – Bâtiment technique municipal – Cession à l'entreprise EURL ROUPIE Cédric - Approbation

La commune est propriétaire d'un bâtiment industriel situé dans la zone d'activités de la Gare, sur la parcelle C 1410 ; ce bâtiment, qui était loué sur la base d'un bail commercial à la société SOMEVAL jusqu'au 30 juin 2017, est aujourd'hui vacant.

L'entreprise EURL ROUPIE Cédric située aujourd'hui à Painfour en Plerguer, s'est déclarée intéressée par l'achat de ce bâtiment avec une emprise foncière de l'ordre de 2000 m².

Un accord de principe a été conclu avec la commune sur la base d'un prix de 90 000 € (net vendeur).

Monsieur Henri Ruellan est étonné de cette vente, estimant que c'est une erreur et que la commune pourrait avoir besoin de ces locaux. Il pose par ailleurs le problème de l'accès, de l'aménagement des bacs et de la servitude avec la propriété voisine.

Monsieur Daniel Brindejone affirme qu'il aurait été plus judicieux de dynamiser la zone du Mesnil. Monsieur le Maire précise que cette zone est une zone d'activité (classement au PLU) et que la commune, n'ayant plus la compétence « économie », ne pourra pas aménager elle-même quoique ce soit. Par ailleurs, il s'agit de répondre à un besoin urgent d'une entreprise qui veut rester sur Plerguer et qui emploie plusieurs salariés ; c'est au contraire faire preuve de réactivité (comme cela a été fait pour l'accueil du médecin) pour maintenir sur Plerguer tous les facteurs de dynamisme.

Cela n'impacte en rien la zone du Mesnil, qui a été redynamisée par la municipalité actuelle (ce qui n'a pas été le cas avant) ; simplement, la maîtrise foncière n'étant pas totalement acquise, il fallait répondre à une demande urgente.

Monsieur Serge Auffret trouve le prix de vente faible (45 € /m²) comparé au prix des terrains à construire. Monsieur le Maire à titre de comparaison rappelle que le prix du terrain viabilisé en zone d'activité est de 25 € environ à SMA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votant : 18 abstention : 0 contre : 3 pour : 15

- approuve la cession du bâtiment et de l'emprise foncière à l'entreprise EURL ROUPIE Cédric pour un montant de 90 000 €
- dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à venir sur ce dossier.

Délibération n° 2018-02-006

**Objet : Bien communal – 10 Rue de St Malo– Location à compter du 09 février 2018 -
Approbation**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 10 rue de St Malo était resté libre depuis le départ du dernier locataire.

Ce bien avait été confié à l'Agence Nouvelle Demeure pour trouver un nouveau locataire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter le choix d'un nouveau locataire pour ledit logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 18 abstention : 0 contre : 0 pour : unanimité

- décide de retenir Madame TODOROV Dessislava et Monsieur LE HEN Romain comme locataires à compter du 09 février 2018
- détermine le montant du loyer à 450 € mensuel, entendu qu'un dépôt de garantie d'un mois sera demandé.
- dit que le 1^{er} mois de loyer février 2018 sera de 321 €, proratisation en fonction de la date d'entrée dans les lieux.
- dit que des frais seront dus à l'agence Nouvelle Demeure de Plerguer
- dit que des frais seront dus pour la réalisation des diagnostics obligatoires
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que les autres documents éventuels.

Délibération n°2018-02-007

Objet : Restauration scolaire – Tarification – Modification rentrée 2018/2019

Les tarifs de la cantine en vigueur n'ont pas été révisés depuis la rentrée scolaire 2015.

Afin de tenir compte de l'évolution des charges, il est proposé de réactualiser les tarifs de la cantine. Il est également proposé de modifier la distinction tarifaire « moins de 6 ans / plus de 6 ans » par une distinction « maternelle / primaire » pour faciliter la gestion.

Il est proposé de retenir pour la rentrée scolaire 2018/2019 les tarifs suivants :

- maternelle : 2,90 € (au lieu de 2,80 €)
- primaire : 3,10 € (au lieu de 3,00 €)

Il est précisé que, même avec cette augmentation, la tarification pratiquée à Plerguer reste très en deçà de celles de communes voisines.

Monsieur Serge Auffret regrette cette nouvelle augmentation, la 2^{ème} depuis le début du mandat ; ce sont les familles qui vont à nouveau être pénalisées. Il demande ce qui justifie cette augmentation et si cela augmentera encore lors du passage en régie municipale.

Monsieur le Maire rappelle en préalable que les prix pratiqués à Plerguer sont très bas et qu'évidemment les charges sont en constante augmentation (énergie, personnel...). La charge réelle supportée par la commune représente sans aucun problème plus du double du tarif facturé. La question de fond est de savoir situer la contribution des usagers au coût du service public proposé. En l'occurrence, la proposition qui est faite est à considérer comme une décision de gestion responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 02 – contre : 0 – pour : 16

- décide d'appliquer la nouvelle tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019
 - maternelle : 2,90 €
 - primaire : 3,10 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels documents

Délibération n°2018-02-008

Objet : Espace Jeunes de la Cerisaie – Tarification – Modification au 1^{er} janvier 2019

Par délibération n°2016-05-012 du 10 mai 2016, le conseil municipal a approuvé notamment le règlement intérieur de l'Espace Jeunes de la Cerisaie.

Le règlement qui permet aux jeunes de fréquenter librement, lorsqu'ils le souhaitent, l'Espace Jeunes, prévoyait une adhésion annuelle de principe de 5 € (hormis les tarifs appliqués aux sorties ou activités spécifiques).

Pour impliquer davantage les jeunes dans leur démarche et le fonctionnement de cet équipement mis à leur disposition, il est proposé de porter cette adhésion qui reste symbolique, à 10 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : 18

- approuve de passer l'adhésion pour l'Espace Jeunes à 10 € à compter du 1^{er} janvier 2019.
- autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels documents

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification n°3 - Information

Madame Karine Norris-Ollivier présente au conseil Municipal le détail de la modification du PLU nécessitée par le projet de restructuration et d'extension de l'école des Badioux.

Séance levée à 20h25

Signatures :

| Membres présents | Signatures |
|-------------------------|-------------------|
| BEAUDOIN Jean-Luc | |
| DUPUY Raymond | |
| CORBEAU Chantale | |
| NORRIS-OLLIVIER Karine | |
| BOUAISSIER Jean-Pierre | |
| PENGUEN Janine | |

| | |
|-------------------|--|
| BUSCAYLET Laurent | |
| FRIELING Dieter | |
| NOËL Odile | |
| RESTOUX Angélique | |
| ROGER Michel | |
| TROUDE Sylvie | |
| RUELLAN Henri | |
| ADAM Chantal | |
| BRINDEJONC Daniel | |
| AUFFRET Serge | |